### Questions au Feuilleton

- \*3 SX 2 (21,000-26,000)
- \*1 SX 3 (23,000-29,000)
- \*1 SX 4 (28,000-33,000)
- 3. Au 31 janvier 1973, le ministère des Postes comptait 44,532 employés à plein temps.
- 4. Cent quatre-vingt-un employés gagnaient plus de \$18,000 par an. En voici la répartition par tranche de \$1,000:
  - 21 gagnaient entre 18,000 et 18,999
  - 44 gagnaient entre 19,000 et 19,999
  - 15 gagnaient entre 20,000 et 20,999
  - 22 gagnaient entre 21,000 et 21,999
  - 18 gagnaient entre 22,000 et 22,999
  - 14 gagnaient entre 23,000 et 23,999
  - 15 gagnaient entre 24,000 et 24.999
  - 11 gagnaient entre 25,000 et 25,999
  - \* 1 ENG 7 (21,500-27,000)
  - \*11 SX 1 (22,000-28,000)
  - \* 4 SX 2 (25,000-31,000)
  - \* 3 SX 3 (28,000-35,000)
  - \* 1 SX 4 (34,000-40,000)
  - \* 1 DM 2 (40,000-45,000)
- \* Aucune répartition par tranches de \$1,000 afin de protéger le secret des renseignements concernant le traitement, en conformité de la circulaire n° 1969-206 du Conseil du Trésor.

#### LE SERVICE DES PÉNITENCIERS—LES MESURES DISCIPLINAIRES PRISES À LA SUITE DES TROUBLES À KINGSTON-MILLHAVEN

### Question nº 1505-M. Stackhouse:

- 1. Quelles mesures disciplinaires ont été prises à la suite du rapport selon lequel des détenus, pendant qu'ils étaient transférés du pénitencier de Kingston à celui de Millhaven, ont été blessés par des employés du Service pénitenciaire canadien?
- 2. Combien d'employés, le cas échéant, ont été a) renvoyés, b) rétrogradés, c) mutés?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1 et 2. A la suite des émeutes survenues au pénitencier de Kingston en avril 1971 et du transfert subséquent de détenus du pénitencier de Kingston à l'établissement de Millhaven, la police provinciale de l'Ontario, sous la direction du Procureur général de l'Ontario, a effectué sa propre enquête indépendamment de la Commission d'enquête. L'enquête terminée, des accusations furent portées contre douze agents de correction qui ont par la suite comparu au criminel; aucune des accusations n'a été retenue. La Commission d'enquête a de plus présenté un rapport sur les agissements de quatre personnes occupant des postes de surveillance au Service canadien des pénitenciers. Une de ces personnes a démissionné du Service canadien des pénitenciers avant que des mesures ne soient prises contre elle, et elle est depuis décédée. Une autre a été affectée à d'autres fonctions. Dans le cas de la troisième et de la quatrième de ces personnes, il a été décidé, après enquête, que l'adoption de mesures disciplinaires n'était pas justifiée. Nous ne jugeons pas à propos de révéler publiquement l'identité des personnes en cause.

# LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU PROJET N° H-3018

### Question nº 1616-M. Latulippe:

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales nº H-3018?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet H-3018 a été rejeté parce que le ministère a reçu bien plus de demandes que ne pouvaient lui permettre d'en accepter les fonds dont il disposait. Toutes les demandes ont été soigneusement évaluées et c'est à regret qu'il a fallu malheureusement écarter plusieurs d'entre elles.

### LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU PROJET N° H-3205

### Question nº 1617-M. Latulippe:

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales no H-3205?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration): Le projet H-3205 a été rejeté parce que le ministère a reçu bien plus de demandes que ne pouvaient lui permettre d'en accepter les fonds dont il disposait. Toutes les demandes ont été soigneusement évaluées et c'est à regret qu'il a fallu malheureusement écarter plusieurs d'entre elles.

## LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU PROJET N° H-3206

#### Question nº 1618-M. Latulippe:

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-3206?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet H-3206 a été rejeté parce que le ministère a reçu bien plus de demandes que ne pouvaient lui permettre d'en accepter les fonds dont il disposait. Toutes les demandes ont été soigneusement évaluées et c'est à regret qu'il a fallu malheureusement écarter plusieurs d'entre elles.

### LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU PROJET N° H-3277

#### Question nº 1619—M. Latulippe:

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-3277?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet H-3277 a été rejeté parce que le ministère a reçu bien plus de demandes que ne pouvaient lui permettre d'en accepter les fonds dont il disposait. Toutes les demandes ont été soigneusement évaluées et c'est à regret qu'il a fallu malheureusement écarter plusieurs d'entre elles.

### LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU PROJET N° H-3280

#### Question nº 1620—M. Latulippe:

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-3280?